



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**

**Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70**

**e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr**

**COMMISSION TECHNIQUE ET  
PEDAGOGIQUE  
CIRCULAIRE DE SÉCURITÉ N° 114**

Référence : JMS / 06 / 1276

Date : 21 Juin 2006

Emetteur: Eric FRADET

**OBJET** : Non autorisation de montage des déclencheurs de sécurité Vigil de la société AAD dans les sacs-harnais fabriqués par STRONG ENTERPRISES et par RIGGING INNOVATION

**Matériels concernés** : Sacs-harnais Flexon-Talon I Talon II Talon III Talon FS-Genera-Voodoo- Telesis I Telesis 2-Telesis 3 Classic Pro et sac-harnais Quasar et Tandem Dual Hawk

**Origine** : Application du statut du Vigil défini par Strong Enterprises et par Rigging Innovations en date du 12 Juin 2006 qui demande que ce dispositif ne soit pas installé dans ses équipements.

**Texte**

A partir de cette date, Strong Enterprises et Rigging Innovations n'approuvent pas l'installation et l'utilisation du déclencheur Vigil dans un quelconque sac produit par RI ou Strong Enterprises.

Selon AC105-2C qui définit le TSO, l'installation d'un déclencheur doit être approuvée par le constructeur en tant qu'élément faisant partie intégrante du sac-harnais.

**MESURES A PRENDRE :**

Démonter les déclencheurs de type Vigil dans les sacs concernés.  
Contacter les constructeurs pour connaître la liste des déclencheurs approuvés.

**Date d'application** : immédiate

**DIFFUSION** :

- Président FFP, DTN
- Directeur Technique
- Rigging Innovations
- Strong Enterprises
- AAD
- Plieurs/Réparateurs
- Paramag, FFP Contacts
- CEVAP BSMAT Montauban
- DGAC Monsieur Joubert, DGA Monsieur Perrin
- Etats majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine